

CONSEIL MUNICIPAL

1

Séance du 5 février 2021

COMPTE RENDU SUCCINCT

Rapporteur : Martine AUBRY

- 21/1 Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2020.**
Adoptée à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2020.
- 21/2 Compte-rendu au Conseil Municipal des décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.**
Le Conseil municipal prend acte Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 21/3 Commissions Municipales - Composition - Modification.**
Adoptée à l'unanimité A la suite de la démission d'Emmanuel CAU de son mandat de conseiller municipal et de son remplacement par Monsieur Jérémie CREPEL, il est demandé au Conseil Municipal de modifier la composition des commissions municipales permanentes, fixée par délibération n° 20/253 du 10 juillet 2020.
- 21/4 Comité consultatif d'Ethique et de Transparence - Création - Composition.**
Adoptée à l'unanimité La relation entre le peuple et ses représentants est fondée sur la confiance, exprimée par l'élection. Depuis 2013, le législateur est intervenu à plusieurs reprises pour renforcer ce lien de confiance. Dans le sillage du législateur, la Ville de Lille a déjà mis en place un certain nombre de dispositifs en la matière, parmi lesquels la retransmission en direct du Conseil Municipal sur le site de la Ville, la vice-présidence de la commission municipale des finances par un élu de l'opposition, la modulation des indemnités des élus-es en fonction de leur présence effective aux réunions municipales, la formation des élus-es aux questions de conflits d'intérêts par l'Agence Française Anti-corruption, etc. La Ville est également attentive dans toutes ses procédures au respect des principes déontologiques, que ce soit en matière de ressources humaines, de marchés publics, de délivrance d'autorisations d'urbanisme, d'attributions de subventions. Afin d'approfondir encore la transparence de l'action publique et l'exemplarité des élus, le règlement intérieur du Conseil Municipal prévoit, en son article 21, la création d'un Comité consultatif d'Ethique et de Transparence, dont le rapport annuel fera l'objet d'un débat organisé au sein du Conseil Municipal. Il est demandé au Conseil Municipal de décider la création et de fixer la composition et le rôle de cette instance. Il est également demandé au Conseil Municipal de désigner en son sein les élus-es appelés à y siéger.

21/5 **Délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire de Lille en matière de recours**
Adoptée à **aux opérations de financement (emprunts, instruments financiers de couverture et de**
l'unanimité **transformation) pour l'année 2021.**

Conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et du paragraphe 2.1.2. du chapitre II de la circulaire NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010, il est demandé au Conseil Municipal de donner délégation de pouvoir au Maire de Lille en matière de recours aux opérations de financement (emprunts, instruments financiers de couverture et de transformation) pour l'année 2021 dans les conditions déterminées dans la présente délibération. Cette dernière rend compte, dans ce cadre, de la politique d'endettement menée par la Ville de Lille au cours de la dernière année écoulée, dans le cadre de la délégation de pouvoir consentie en 2020, et présente la stratégie d'endettement proposée pour l'année 2021.

21/6 **SCIC Solis Métropole - Désignation du représentant de la Ville dans les instances de**
Adoptée à **la SCIC.**
l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal, à la suite de son renouvellement, de désigner le représentant de la Ville dans les instances de la SCIC Solis Métropole.

21/7 **Sociétés Anonymes d'Économie Mixte (SAEM), Sociétés Publiques Locales (SPL) et**
Adoptée à **Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) - Rapports annuels 2019 des**
l'unanimité **administrateurs.**

Conformément au quatorzième alinéa de l'article L. 1524-5 et au dernier alinéa de l'article L. 1531-1 du CGCT, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les rapports d'activité et financier 2019 présentés par les administrateurs représentant la Ville dans les SAEM Lille Grand Palais, Ville renouvelée, SORELI, EuraTechnologies, les SPL Euralille et La Fabrique des quartiers, et les SCIC Lilas autopartage, Solis et Petite enfance.

21/8 **Prévention et gestion des déchets - Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du**
Le Conseil **service public de prévention et de gestion des déchets.**
municipal
prend acte

Conformément aux dispositions des articles L. 5211-39 et D. 2224-3 du CGCT, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets établi par la Métropole Européenne de Lille (MEL) doit faire l'objet d'une communication par Madame le Maire après examen par la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

21/9 **Eau potable et assainissement - Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité des**
Le Conseil **services publics de l'eau potable et de l'assainissement.**
municipal
prend acte

Conformément aux articles L. 5211-39 et D. 2224-3 du CGCT, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, adopté par la Métropole Européenne de Lille (MEL), est présenté au Conseil Municipal après examen par la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

21/10
Le Conseil municipal prend acte

Caisse de Crédit Municipal de Lille - Compte financier 2019 - Rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière durant l'exercice 2019 - Budget primitif 2020 - Information du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L. 514-2 du Code Monétaire et Financier, les documents financiers 2019/2020 de la Caisse de Crédit Municipal de Lille (CCML) sont présentés, pour information, au Conseil Municipal.

21/11
Le Conseil municipal prend acte

Fondation Masurel - Compte financier 2019 - Rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière durant l'exercice 2019 - Budget primitif 2020 - Information du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L. 514-2 du Code Monétaire et Financier, les documents financiers 2019/2020 de la Fondation Masurel, dont la gestion est assurée par la Caisse de Crédit Municipal de Lille, sont présentés, pour information, au Conseil Municipal.

CONSEIL MUNICIPAL

2

Séance du 5 février 2021

Rapporteur : Roger VICOT

COMMUNE ASSOCIÉE DE LOMME

- 21/12** **Commune associée de Lomme - Subventions 2021.**
Adoptée à
l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder des subventions de fonctionnement, pour un montant total de 413.702 €, aux associations listées dans la délibération pour les actions mises en place durant l'année 2021, conformément à leurs statuts, après instruction de leurs dossiers de demande de subvention.
- 21/13** **Commune associée de Lomme - Association Réussir la Mission Locale de Lille -**
Adoptée à **Subvention 2021.**
l'unanimité La vocation de la Mission Locale est d'aider les jeunes à construire un itinéraire d'insertion sociale et professionnelle. La finalité de l'action consiste en la prise en charge globale des jeunes accueillis dans le cadre de leur insertion sociale et professionnelle. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement à l'association Réussir la Mission Locale de Lille d'une subvention d'un montant de 81.000 € pour la réalisation de ses actions à Lomme en 2021.
- 21/14** **Commune associée de Lomme - Subvention 2021 à la Section du Centre d'action**
Adoptée à **sociale de la Commune associée de Lomme.**
l'unanimité Lors du vote du budget primitif de l'exercice 2021, il a été approuvé une subvention d'un montant de 1.358.000 € à la Section du Centre d'action sociale de la Commune associée de Lomme, selon la convention en vigueur. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 1.358.000 € à la Section du Centre d'action sociale de la Commune associée de Lomme pour son exercice 2021.

21/15 **Commune associée de Lomme - Contrat de Ville d'agglomération (2015-2022) -**
Adoptée à **Adoption de la programmation 2021 - Subventions à l'AREFEP et à Itinéraires -**
l'unanimité **Conventions entre les associations et la Ville.**

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite loi Lamy) fixe les principes de la nouvelle Politique de la Ville dont les contrats de Ville sont le cadre d'action pour la période 2015-2020, désormais prolongée jusque 2022. La Commune associée de Lomme fait partie des quartiers de veille, territoires qui ne sont pas retenus dans la géographie prioritaire définie par voie réglementaire, mais sur lesquels les partenaires locaux s'accordent à considérer qu'il est nécessaire de maintenir une attention particulière. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la validation et la transmission de l'ensemble des projets de la Ville déposés dans le cadre du Contrat de Ville d'agglomération, ainsi que d'allouer, pour la réalisation de leurs actions, deux subventions à l'AREFEP, pour un montant total de 21.900 €, et une subvention à Itinéraires d'un montant de 2.000 €. Il est également demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions entre les associations et la Ville fixant les modalités de versement de ces subventions.

21/16 **Commune associée de Lomme - Promouvoir l'engagement citoyen des jeunes**
Adoptée à **Lommois par l'accès à la formation PSC1 - Mise en œuvre de sessions de formation**
l'unanimité **collectives.**

Afin de promouvoir l'accès à la formation initiale de Prévention et Secours Civiques - PSC1 et valoriser l'engagement citoyen des jeunes Lommois, il est proposé de mettre en œuvre quatre sessions de formation collectives PSC1 pour 40 jeunes Lommois. Ces sessions seront organisées et financées en totalité dans le cadre de l'enveloppe financière de 3.000 € dédiée au Pacte Jeunesse lommois, selon les mêmes critères d'accès que pour les aides individuelles.

21/17 **Commune associée de Lomme - "Rythme ma bibliothèque" - Dispositif de la**
Adoptée à **Métropole Européenne de Lille pour une adaptation et l'amélioration des horaires**
l'unanimité **d'ouverture de la Médiathèque l'Odyssée.**

Suite aux précédentes délibérations qui ont autorisé la mise en place de l'extension des horaires d'ouverture et l'adhésion au dispositif métropolitain de la médiathèque l'Odyssée de Lomme, il est proposé la reconduction de l'adhésion au dispositif « Rythme ma bibliothèque » afin de poursuivre l'expérimentation d'extension des horaires d'ouverture pour un an. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention 2021 entre la Ville, la Commune associée de Lomme et la MEL.

21/18 **Commune associée de Lomme - Atelier des sages du Labo citoyen - Adoption du**
Adoptée à **règlement intérieur.**
l'unanimité

Par délibération n° 20/438 du 11 décembre 2020, le Conseil Municipal a décidé la création de l'Atelier des sages en qualité d'instance du Labo citoyen de Lomme. Afin de préciser le cadre de l'implication de chaque membre et les principes de fonctionnement de cette nouvelle instance, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur de l'Atelier des sages.

21/19 **Commune associée de Lomme - Déclassement d'une emprise sise rue Ronsard à Lomme.**
Adoptée à
l'unanimité

Une parcelle non cadastrée, sise rue Ronsard et attenante au n° 34 (qui est lui cadastré B 6623), est affectée aujourd'hui à l'usage de stationnement. Les conditions dans lesquelles ce terrain est utilisé causent des nuisances répétées. Il est envisagé de modifier l'affectation de la parcelle en espace paysager, piétonnier, à destination des riverains. Toutefois, afin de ne pas priver les voisins du site de l'accès à leur logement et à leurs garages, la cession d'une bande de foncier de 6 mètres de large et bordant leur façade est nécessaire. Cette bande de foncier a été clôturée afin d'en faire cesser l'affectation à l'usage du public, cette désaffectation matérielle ayant été constatée par huissier. Il est demandé au Conseil Municipal de décider le déclassement du domaine public de l'emprise repérée en annexe, constituée d'une bande de 6 mètres de large bordant la façade du n° 34 rue Ronsard, pour une surface d'environ 102 m².

21/20 **Commune associée de Lomme - Vente de terrains communaux sis 723 avenue de Dunkerque à Lomme cadastrés B5068p et B436p.**
Adoptée à
l'unanimité

La Ville souhaite céder à la société Foch Promotion l'emprise foncière communale située 723 avenue de Dunkerque à Lomme pour y réaliser un projet de 13 logements et une maison de santé pluridisciplinaire de 183 m², en lieu et place d'un ancien bureau de poste définitivement fermé. L'ensemble a fait l'objet d'une délibération n° 20/444 du 11 décembre 2020 relative à son déclassement du domaine public. La vente est conditionnée à l'obtention d'un permis de construire relatif au projet décrit. Le prix de cession est de 386.700 €. Il est demandé au Conseil Municipal de décider la cession de ce bien au profit de la société Foch Promotion ou toute autre personne morale s'y substituant, au prix de 386.700 €, auquel s'ajouteront les frais inhérents à cette cession et notamment les frais de notaire et de géomètre, et d'autoriser la signature de la promesse de vente puis de l'acte de vente et tous documents à intervenir à cet effet.

CONSEIL MUNICIPAL

3

Séance du 5 février 2021

Rapporteur : Franck GHERBI

COMMUNE ASSOCIÉE D'HELLEMES

21/21
Adoptée à l'unanimité
Commune associée d'Hellemmes - Subventions de fonctionnement aux associations sportives.

Dans le cadre de sa politique de développement et de promotion des activités sportives, la Commune associée d'Hellemmes soutient les associations œuvrant dans ce domaine. Plusieurs associations ont, à ce titre, sollicité un concours financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions, pour un montant total de 59.600 €.

21/22
Adoptée à l'unanimité
Commune associée d'Hellemmes - Subventions de fonctionnement aux associations œuvrant dans le domaine de l'animation et de la culture.

Dans le cadre de sa politique d'animation, la Commune aide par tous moyens les associations œuvrant dans ce domaine afin qu'elles puissent fonctionner, gérer leurs activités et proposer leurs services à la population hellemmoise. Plusieurs associations ont sollicité un concours financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions, pour un montant total de 59.925 €.

21/23
Adoptée à l'unanimité
Commune associée d'Hellemmes - Subventions 2021 à l'association sportive hellemmoise de football et au Club Léo Lagrange d'Hellemmes et à la Section du Centre d'action sociale de la Commune associée d'Hellemmes.

Dans le cadre du soutien à la vie associative, la Commune associée d'Hellemmes développe un partenariat avec les associations et centres sociaux en octroyant des subventions de fonctionnement. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement, au titre de l'année 2021, d'une subvention d'un montant de 37.000 € à l'association sportive hellemmoise de football, d'une subvention d'un montant de 82.150 € à l'association Club Léo Lagrange d'Hellemmes et d'une subvention d'un montant de 400.000 € à la Section du Centre d'action sociale de la Commune associée d'Hellemmes.

- 21/24**
Adoptée à l'unanimité
Commune associée d'Hellemmes - Subvention au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles - Année 2021.
- Depuis de nombreuses années, le réseau national des CIDFF contribue à faire avancer les droits des femmes et à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes à travers des actions menées sur le terrain par ses équipes pluridisciplinaires. L'association CIDFF effectue depuis 2015 des permanences juridiques mensuelles et sollicite à ce titre une subvention de fonctionnement de 3.000 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention.
- 21/25**
Adoptée à l'unanimité
Commune associée d'Hellemmes - Subvention à la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et du Handicap (FNATH) - Année 2021.
- Reconnue d'utilité publique et totalement indépendante, la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et du Handicap (FNATH) s'engage pour que les droits des accidentés de la vie soient respectés et qu'ils soient traités comme des citoyens à part entière. La Commune associée d'Hellemmes a souhaité que les usagers de l'Espace Citoyen, labellisé Point d'Accès au Droit (PAD), puissent bénéficier d'une permanence de cette association. Celle-ci sollicite la Commune pour une aide financière de 1.500 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention.
- 21/26**
Adoptée à l'unanimité
Commune associée d'Hellemmes - Subvention à l'association de consommation, logement et cadre de vie (CLCV) - Année 2021.
- L'association nationale CLCV (Consommation, logement et cadre de vie) défend exclusivement les intérêts spécifiques des consommateurs et des usagers. La Commune associée d'Hellemmes a souhaité que les usagers de l'Espace Citoyen, labellisé Point d'Accès au Droit (PAD), puissent continuer à bénéficier d'une permanence de cette association. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.500 € à cette association.
- 21/27**
Adoptée à l'unanimité
Commune associée d'Hellemmes - Subvention à l'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation (AIAVM) - Année 2021.
- L'association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation procure aux Hellemmois une information sur leurs droits, une orientation vers les professionnels chargés de les mettre en œuvre et une aide dans l'accomplissement de leurs démarches. Elle met également à disposition son pôle psychologique. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 4.425,12 € à cette association.
- 21/28**
Adoptée à l'unanimité
Commune associée d'Hellemmes - Subvention au Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) - Année 2021.
- Suite à l'assemblée générale du 12 décembre 2018, le Conseil Départemental d'Accès au Droit du Nord a validé la création d'un point d'accès au droit au sein de la Commune associée d'Hellemmes. Une convention de labellisation de l'Espace Citoyen a été signée et a fixé la participation financière de la Commune aux actions développées par le CDAD du Nord. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 5.000 € au CDAD du Nord au titre de l'année 2021.

- 21/29**
Adoptée à l'unanimité
Commune associée d'Hellemmes - Coopératives scolaires - Subventions de fonctionnement à l'OCCE du Nord.
- Par délibération n° 19/659 du 19 décembre 2019, le Conseil Municipal a autorisé le renouvellement de la convention passée avec l'association « Office central de coopération de l'Ecole du Nord » (OCCE du Nord), qui détermine les relations financières entre la Ville de Lille, la Commune associée d'Hellemmes et l'OCCE du Nord. Une subvention annuelle de fonctionnement est octroyée chaque année en fonction des effectifs de chaque école et de la capacité financière des coopératives scolaires. Pour 2021, le montant de cette aide est de 5.886,34 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention.
- 21/30**
Adoptée à l'unanimité
Commune associée d'Hellemmes - Coopératives scolaires - Subvention affectée aux projets de l'OCCE du Nord.
- Par délibération n° 19/659 du 19 décembre 2019, le Conseil Municipal a autorisé le renouvellement de la convention passée avec l'association « Office central de coopération de l'Ecole du Nord » (OCCE du Nord), qui détermine les relations financières entre la Ville de Lille, la Commune associée d'Hellemmes et l'OCCE du Nord. L'aide de la Commune aux coopératives des écoles maternelles et primaires permet aux établissements de mettre en œuvre des projets complémentaires. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 14.447 €.
- 21/31**
Adoptée à l'unanimité
Commune associée d'Hellemmes - Subvention de fonctionnement à l'association CITEO ADEM N dans le cadre du dispositif de stewards urbains - Année 2021.
- L'action de l'association CITEO ADEM N est reconnue comme améliorant durablement les relations sociales dans les espaces ouverts au public et contribuant activement à l'attractivité des espaces de vie collective. La démarche qu'elle propose sur le territoire communal s'inscrit en cohérence avec les dispositifs de gestion de l'espace public existants et intègre, au cœur de sa mise en œuvre, les logiques de création et de maintien durable de relations positives et de convivialité dans les espaces publics de la ville et entre les habitants/usagers. Dans la mesure où cette action amène une plus-value certaine en termes de cohésion sociale, de tranquillité publique et de valorisation du cadre de vie, l'association a proposé à la Commune de la reconduire en 2021. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 100.000 € à cette association et d'autoriser la signature de la convention d'objectifs et de moyens entre l'association et la Ville.

21/32 **Commune associée d'Hellemmes - Travaux de construction du groupe scolaire Rostand dans le quartier de l'Epine - Avenant aux marchés de travaux - Autorisation de signature.**
Adoptée à l'unanimité

Par délibération n° 18/17 du 26 janvier 2018, le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés de travaux de construction du groupe scolaire Rostand dans le quartier de l'Epine à Hellemmes. Des travaux modificatifs ont été rendus nécessaires pour parfaire la construction du groupe scolaire, notamment sur le marché n° 17S0210 : Lot 08 – Voiries et Réseaux Divers, Espaces Verts, attribué à la société STPI SAS. Un premier avenant a été notifié à l'entreprise pour prendre en compte les travaux modificatifs suivants : mise en place d'un séparateur à graisse, modification des linéaires de tranchées et modification des aménagements extérieurs, pour un montant total de 20.913,45 € HT. Il est ici proposé d'autoriser, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, la signature de l'avenant n° 2, qui porte sur les travaux suivants : adaptation de la hauteur de muret, modification de serrurerie et modification de la surface d'enrobé, pour un montant total de 5.780,37 € HT.

21/33 **Commune associée d'Hellemmes - Mise à disposition d'une partie du foncier sur le site de l'école provisoire Rostand - Fixation de la redevance d'occupation.**
Adoptée à l'unanimité

Le projet de l'école provisoire implantée sur le quartier de l'Epine prévoyait qu'à l'ouverture du groupe scolaire Rostand neuf, une partie des bâtiments modulaires soit achetée et conservée par la Ville et que la seconde partie soit reprise par l'entreprise. L'entreprise cherche actuellement un site pour stocker la partie des modulaires qui reste leur appartenir et propose de maintenir le bien sur site en attendant sa reprise. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le tarif de la redevance d'occupation.

Séance du 5 février 2021

Rapporteur : Audrey LINKENHELD

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE

21/34 **Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités - Acompte sur la subvention**
Adoptée à **pour l'exercice 2021.**
l'unanimité

La Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES) est un des acteurs au service du développement durable sur le territoire lillois et métropolitain. Dans l'attente du futur appel à projet 2021 aux associations qui sera lancé par la délégation « Transition Ecologique et Développement Soutenable » et dans lequel la MRES pourra s'inscrire, il est proposé au Conseil Municipal de lui verser un acompte de 45.000 € au titre de l'exercice 2021.

21/35 **Projet européen SHICC (Sustainable Housing for Inclusive and Cohesive Cities) -**
Adoptée à **Logement durable pour les villes inclusives et cohésives - Programme Interreg**
l'unanimité **Nord-Ouest Europe - Addendum n° 2 au contrat de partenariat - Changement de**
nom du partenaire écossais du projet.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'addendum n° 2 au contrat de partenariat du projet Logement durable pour les villes inclusives et cohésives, entre la Ville, chef de file, et son partenaire n° 9, portant, à la suite de la transformation de Dumfries and Galloway Small Communities Housing Trust (DGSCHT) en South of Scotland Community Housing (SOSCH), transfert des engagements de DGSCHT à SOSCH.

FINANCES

21/36 **Véhicules et matériels municipaux - Demande à l'Etat de procéder à leur aliénation avec publicité et concurrence.**
Adoptée à l'unanimité

Aux termes de l'article R. 3211-41 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'Etat, plus particulièrement sa Direction Nationale d'Interventions Domaniales Publiques (DNID), peut, à la demande des collectivités territoriales, procéder à l'aliénation, avec publicité et concurrence, des biens mobiliers leur appartenant. Des sessions de vente aux enchères sont organisées par la DNID tous les mois. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la vente, par le Commissariat aux Ventes des Domaines, de véhicules et de matériels divers.

21/37 **Modification du règlement budgétaire et financier de Lille-Hellemmes-Lomme.**
Adoptée à la majorité

Avec le passage à la nouvelle nomenclature budgétaire M57 au 1^{er} janvier 2021, il convient d'adapter le règlement budgétaire et financier fixant les règles de gestion applicables à la Commune de Lille et à ses Communes associées d'Hellemmes et de Lomme.

21/38 **Exercice 2021 - Fiscalité directe locale - Information sur les bases prévisionnelles 2021 et vote des taux 2021.**
Adoptée à l'unanimité

Le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du Budget Primitif 2021 a été arrêté à la somme de 173.700.000 €. Au vu des bases prévisionnelles, il est demandé au Conseil Municipal de voter les taux des impositions locales pour l'exercice 2021.

Séance du 5 février 2021

Rapporteur : Arnaud DESLANDES

SOLIDARITÉ ET COHÉSION DES TERRITOIRES

**21/39 Restaurant municipal - Convention de don de denrées alimentaires entre la Ville et
Adoptée à les Restaurants du Cœur.
l'unanimité**

Dans le cadre des obligations règlementaires et de la volonté de lutter contre le gaspillage alimentaire, il est proposé au Conseil Municipal de conclure une convention organisant le don des invendus du restaurant municipal aux Restos du Cœur.

POLITIQUE DE LA VILLE

**21/40 Politique de la Ville - Subventions aux emplois aidés.
Adoptée à
l'unanimité**

Il s'agit de contribuer à l'enjeu majeur du Contrat de Ville qui est de renforcer la cohésion sociale et le mieux vivre ensemble dans les secteurs de la nouvelle géographie prioritaire, de favoriser la mise en place de projets concertés et participatifs par les associations œuvrant sur les territoires de la Politique de la Ville. La Ville de Lille propose de soutenir la création d'un poste d'adulte relais et le renouvellement de douze postes d'adultes relais et d'un poste de coordinatrice.

**21/41 Contrat de ville 2021 - Subventions aux associations - Conventions entre les
Adoptée à associations et la Ville.
l'unanimité**

Cette délibération présente la programmation d'actions proposées dans le cadre du Contrat de Ville d'agglomération pour l'année 2021 sur la Ville de Lille et sa Commune associée d'Hellemmes. Elle intègre également quelques actions hors périmètre du Contrat de Ville, qui concourent elles aussi à l'accompagnement de populations fragiles dans le quartier Vauban-Esquermes, ainsi que les actions présentées dans les dispositifs « Nos quartiers d'Été », permettant d'animer des actions dans les quartiers prioritaires en juillet-août, et « Projets d'Initiative Citoyenne », finançant des petites actions portées par les habitants. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions aux porteurs de ces actions et d'autoriser la signature des conventions entre les associations et la Ville fixant les modalités de versement de ces subventions.

21/42
Adoptée à
l'unanimité

Convention locale d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sur le territoire lillois - Prolongation jusqu'en 2022.

Par délibération n° 16/476 du 07 octobre 2016, le Conseil Municipal a autorisé la signature de la convention locale d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sur le territoire lillois, applicable entre 2015 et 2020, qui permet aux bailleurs signataires des contrats de ville de bénéficier de l'abattement de la TFPB pour l'ensemble de leur patrimoine social déclaré (logements anciens supérieurs à 15 ans) situé en quartier Politique de la Ville, pour la durée desdits contrats. La durée des contrats de ville ayant été prolongée jusqu'en 2022 par la loi du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, la circulaire du Premier Ministre n° 6057/SG du 22 janvier 2019 prévoit que cette prorogation entraîne celle de l'exonération de l'abattement de TFPB dont bénéficient les organismes HLM en contrepartie d'investissements dans la gestion urbaine de proximité. Il est demandé au Conseil Municipal, en conséquence, d'autoriser la signature de la convention entre les bailleurs sociaux, l'Etat, la Métropole Européenne de Lille et la Ville portant prolongation jusqu'en 2022 de la durée de la convention locale d'utilisation de l'abattement de la TFPB sur le territoire lillois.

CONSEIL MUNICIPAL

6

Séance du 5 février 2021

Rapporteur : Charlotte BRUN

VILLE ÉDUCATRICE ET VILLE À HAUTEUR D'ENFANT

21/43 **Lancement du marché "Fournitures scolaires pour les écoles publiques et structures
Adoptée à municipales accueillant des enfants et des jeunes de la Ville de Lille et des Communes
l'unanimité associées de Lomme et Hellemmes, ainsi que pour couvrir les besoins de la Caisse des
Ecoles de Lille".**

Le marché a pour objet l'achat de fournitures scolaires pour les écoles publiques et structures municipales accueillant des enfants et des jeunes de la Ville de Lille et de ses Communes associées de Lomme et Hellemmes. Ce marché concerne la satisfaction du besoin des écoles publiques, des structures périscolaires et des structures extra scolaires pour les 3 collectivités. Par ailleurs, seront également destinataires de ces besoins la Caisse des Ecoles de Lille, les ateliers créatifs à destination des enfants dans d'autres structures comme les bibliothèques et les musées, lesquels organisent ces ateliers en fonction de thématiques créées annuellement. Ce marché couvrira également les besoins de l'opération « Cartable durable » pour la rentrée scolaire 2021-2022.

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

21/44 **Prestations extrascolaires, périscolaires et restauration scolaire - Remises gracieuses.**
Adoptée à
l'unanimité Certaines familles éprouvant de grandes difficultés financières sollicitent la Ville pour une diminution ou annulation des dettes contractées. Au regard de ces situations, il est demandé au Conseil Municipal d'accorder aux familles présentées en annexe de la délibération une remise gracieuse totale pour les titres correspondants.

PROJET ÉDUCATIF GLOBAL

**21/45 Caisse des Ecoles de Lille - Dons de vélos, casques et tablettes numériques à la Ville -
Adoptée à Acceptation.
l'unanimité**

Dans le cadre de la programmation des actions de la Cité Educative pilotée par la Caisse des Ecoles de Lille, des achats de matériel ont été effectués pour permettre le développement de projets pilotés par les partenaires éducatifs au sein du territoire, à savoir 50 vélos (10.920 €) et 50 casques (495,48 €) afin de permettre la mise en œuvre de l'action des classes transplantées nature et sport au bénéfice des élèves du premier degré, ainsi que 50 tablettes numériques (8.700 €) dans le cadre de la continuité éducative pour les familles d'élèves du premier degré en rupture numérique. La Caisse des Ecoles de Lille, par délibération n° 20/24 du 10 décembre 2020, a décidé de l'aliénation, à titre gratuit, de ces biens mobiliers à la Ville de Lille. Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter ces dons de matériels.

CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

**21/46 Conseil Municipal d'Enfants - Prolongation exceptionnelle du mandat des membres
Adoptée à du Conseil Municipal d'Enfants d'une durée de six mois - Organisation de nouvelles
l'unanimité élections en juin 2021.**

Le Conseil Municipal d'Enfants (CME) de Lille a été renouvelé en janvier 2019 pour une durée de deux ans. Le CME de Lille est composé de 163 jeunes élus répartis sur les dix quartiers lillois. Conformément au règlement intérieur de cette instance, le scrutin pour le renouvellement du Conseil Municipal d'Enfants a lieu, habituellement, au début de l'année. Dans le contexte sanitaire actuel, l'organisation du renouvellement du Conseil Municipal d'Enfants, début 2021, n'est pas possible. Il est proposé au Conseil Municipal de reporter le renouvellement du Conseil Municipal d'Enfants de Lille, de prolonger, de façon exceptionnelle, le mandat des membres du CME d'une durée de six mois, de reporter la plénière de fin de mandat au mois de mai 2021 et d'organiser de nouvelles élections au CME en juin 2021.

CONSEIL MUNICIPAL

7

Séance du 5 février 2021

Rapporteur : Jacques RICHIR

PROPRETÉ

21/47 **Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demande de remise gracieuse - Bonne foi**
Adoptée à **présumée.**
l'unanimité

Plusieurs particuliers et sociétés ont sollicité de Madame le Maire une remise gracieuse pour les frais d'enlèvement de dépôts sauvages que la Ville leur réclame. Après examen de leur dossier, il s'avère que leur bonne foi peut être retenue. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la remise gracieuse totale des créances reprises dans la délibération.

21/48 **Marché de prestations d'insertion et de qualification ayant pour objet le nettoyage**
Adoptée **à des espaces publics de la Ville de Lille - Adhésion de la société Vilogia au groupement**
l'unanimité **de commandes constitué par Lille Métropole Habitat et la Ville - Convention de**
 groupement de commandes entre la Ville de Lille, la société Vilogia et Lille Métropole
 Habitat.

Dans le cadre de sa politique de cohésion sociale, la Ville de Lille souhaite utiliser les possibilités offertes par l'article L. 2113-12 du Code de la Commande publique afin de relancer un marché de prestation d'insertion permettant à des personnes éloignées du monde du travail de bénéficier d'un accompagnement socio-professionnel destiné à faciliter leur retour sur le marché de l'emploi. Ainsi, par délibération n° 20/345 du 09 octobre 2020, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention de groupement de commandes entre la Ville de Lille et Lille Métropole Habitat (LMH), afin de renforcer les prestations de propreté sur certains quartiers de la ville, en lui donnant pour support le nettoyage des espaces publics de trois secteurs résidentiels aux alentours du patrimoine LMH – les Aviateurs aux Bois-Blancs, Concorde et Verhaeren au Faubourg de Béthune. Or suite à la vente du patrimoine des Aviateurs à la société Vilogia en date du 1^{er} janvier 2021, il convient, en vue de permettre l'adhésion de la société Vilogia au groupement de commandes constitué par LMH et la Ville, d'autoriser la signature d'une convention tripartite de groupement de commandes entre la Ville de Lille, la société Vilogia et Lille Métropole Habitat en vue du renouvellement d'un marché d'insertion ayant pour objet le nettoyage des espaces publics de la Ville de Lille, d'un montant estimatif de 300.000 € TTC, pour une durée ferme de trois ans.

POLICE DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LILLE

21/49 **Fourrière Municipale - Enlèvement de véhicules automobiles - Remboursement des**
Adoptée à frais.
l'unanimité

A la suite d'opérations d'enlèvement de véhicules et de leur mise en fourrière, différents contrevenants ont présenté une requête aux fins d'obtenir le remboursement des frais d'enlèvement et de gardiennage ou l'annulation du titre de recette correspondant aux frais. 6 de ces demandes répondent aux critères retenus pour être soumises au Conseil Municipal. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement des frais.

CONSEIL MUNICIPAL

8

Séance du 5 février 2021

Rapporteur : Marie-Pierre BRESSON

CULTURE

- 21/50** **Sollicitations de prêts d'œuvres auprès des services culturels de la Ville.**
Adoptée à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de contrats de prêts d'œuvres à venir et les modifications apportées aux modalités de prêts déjà consentis.
- 21/51** **Subventions aux opérateurs culturels.**
Adoptée à la majorité La Ville de Lille souhaite accorder son soutien aux activités et projets développés par un certain nombre d'acteurs culturels qui, par leurs actions, renforcent la présence de la culture au cœur des quartiers lillois et en favorisent l'accès au plus grand nombre. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant total de 9.221.599 €.
- 21/52** **Versement d'une subvention à l'Institut Français.**
Adoptée à l'unanimité Dans un souci de développer sa politique culturelle et de soutenir les échanges artistiques internationaux, la Ville de Lille a tissé depuis 1999 un partenariat avec l'Institut Français. Cette collaboration active a permis à de nombreux porteurs de projets de notre ville de développer leur diffusion internationale. Dans le cadre de ce partenariat, la Ville de Lille propose chaque année un appel à projets aux opérateurs culturels pour le développement d'actions à l'international. La participation financière 2021 de la Ville de Lille s'élève à 30.000 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser ce versement à l'Institut français.

21/53 Palais des Beaux-Arts - Phase 3 du Projet Scientifique et Culturel dédiée au département du Moyen Âge et de la Renaissance - Autorisation de réalisation de l'opération - Mécénats de la société Unikalo et de l'association La Société des Amis des Musées de Lille.
Adoptée à l'unanimité

Le Palais des Beaux-Arts de Lille s'est doté d'un nouveau Projet Scientifique et Culturel (PSC), document stratégique et programmatique visant à repenser le projet global du musée pour les 10 ans à venir, afin de mieux l'ancrer dans son époque et dans le territoire muséal régional, national et international. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la poursuite de la réalisation de ce projet et la signature de la convention de mécénat entre la Ville et Unikalo, ainsi que d'accepter la recette de la part de la Société des Amis des Musées qui souhaite financer la restauration d'une « Vierge à l'Enfant » gothique issue des collections du Palais des Beaux-Arts.

21/54 Palais des Beaux-Arts - Avenant au Contrat de dépôt d'objets archéologiques appartenant à l'Université de Lille.
Adoptée à l'unanimité

Le Palais des Beaux-Arts a accueilli en dépôt en 2006 des objets archéologiques appartenant à l'Université de Lille 3 à des fins de conservation, étude et valorisation. Il est proposé de compléter cette collection par des objets jusqu'alors en restauration.

21/55 Conservatoire à Rayonnement Régional - Conventions de partenariat avec le Concert d'Astrée et le collège Makeba, l'Ecole Régionale pour Déficients Visuels et l'Université de Lille.
Adoptée à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions de partenariat avec différents partenaires. Le Concert d'Astrée, le collège Makeba et le Conservatoire, en lien avec les élèves en CHAM vocale du collège Makeba, développent un projet Chantons baroque – Dansons hip hop qui se concrétisera en juin 2021. L'ERDV Ignace Pleyel à Loos dispense une formation d'accordeur de piano. Des échanges sont proposés entre nos enseignants et élèves respectifs sur les thèmes tempérament-musique baroque-organologie et acoustique du piano-accord-réglages. Le département Arts/Danse de l'Université de Lille et le département danse du Conservatoire mettent en place des actions pédagogiques communes (masterclasses, échanges de pratiques, travail d'accompagnement des projets, invitation à l'Université, etc.).

21/56 Mesures liées à l'épidémie de Covid-19 - Exonération et modification de redevance.
Adoptée à l'unanimité

Les équipements culturels de la Ville accueillent plusieurs concessions de services et occupation du domaine public dont les titulaires ont été fortement touchés économiquement par la crise sanitaire. Parmi ceux-ci, la SARL le Bistrot de St So, située à la Gare Saint Sauveur, pour laquelle il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une exonération partielle de redevance.

- 21/57**
Adoptée à l'unanimité
Equipements culturels en régie directe - Déclaration d'activité d'entrepreneur de spectacles vivants de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégories.
- Il est demandé au Conseil Municipal de désigner Madame Marie-Pierre Bresson, Adjointe déléguée à la Culture, en ce qu'elle remplit les conditions de compétence et d'expérience professionnelle permettant à la Ville de déclarer les activités de 1^{ère} catégorie (exploitant de lieu), 2^{ème} catégorie (producteur de spectacles) et de 3^{ème} catégorie (diffuseur de spectacles) concernant l'exploitation des équipements suivants : maisons Folie de Wazemmes et de Moulins, Flow, Conservatoire à Rayonnement Régional, Tri Postal, Salle des Fêtes de Fives, Gare Saint-Sauveur, Grand Sud et Palais des Beaux-Arts.
- 21/58**
Adoptée à l'unanimité
Régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois - Approbation du compte de gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2020.
- Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2020.
- 21/59**
Adoptée à l'unanimité
Régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois - Approbation du compte administratif pour l'exercice 2020.
- Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif et les résultats définitifs du budget de la régie pour l'exercice 2020, le résultat global de clôture excédentaire s'élevant à 34.454,86 €.
- 21/60**
Adoptée à l'unanimité
Régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois - Affectation des résultats de l'exercice 2020.
- Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats proposée.
- 21/61**
Adoptée à l'unanimité
Régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois - Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57.
- Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 pour l'exécution du budget de la régie à autonomie financière pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois, à compter de l'exercice 2021, et d'autoriser Madame le Maire ou l'élue déléguée à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de référentiel budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces y afférentes.
- 21/62**
Adoptée à l'unanimité
Régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois - Adoption du Budget Primitif 2021.
- Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2021 de la régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois, par nature et par chapitre, pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

21/63 Coopération décentralisée - Attribution de subventions.

**Adoptée à
l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 8.000 € à Amitié Lille Naplouse et d'une subvention de 10.000 € à Diagn'art.

21/64 Coopération décentralisée - Coopération Lille-Naplouse - Projet CITEC-Nablus boulevard - Fonds conjoint franco-palestinien - Acceptation de recette - Fixation des dépenses - Subvention à la Ville de Naplouse.

**Adoptée à
l'unanimité**

La Ville de Lille a répondu à l'Appel à projet franco-palestinien du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) 2019-2021, deuxième tranche, et a présenté une demande de soutien pour le projet CITEC-Nablus boulevard. Par courrier du 12 novembre 2020, la Ville a été informée du soutien financier apporté par le MEAE à hauteur de 23.000 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet CITEC-Nablus boulevard, d'accepter la recette, de fixer les dépenses liées au projet et d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 15.000 € à la Ville de Naplouse pour la réalisation du projet.

CONSEIL MUNICIPAL

9

Séance du 5 février 2021

Rapporteur : Stanislas DENDIEVEL

URBANISME

21/65
Adoptée à l'unanimité

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) - ZAC Concorde - Approbation du Programme des Equipements Publics et du dossier de réalisation.

Le secteur Concorde va faire l'objet d'un projet global de renouvellement urbain. La procédure de ZAC a été retenue comme l'outil opérationnel pour mener ce projet urbain. Cette délibération présente le dossier de réalisation de la ZAC au sein duquel le Conseil Municipal est invité à approuver le programme des équipements publics.

ACTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE

21/66
Adoptée à l'unanimité

Mesures liées à l'épidémie de Covid-19 - Tous quartiers - Exonération de loyers pour les commerçants hébergés dans des locaux appartenant à la Ville.

Il est proposé d'exonérer les commerçants hébergés dans des locaux appartenant à la Ville du paiement des loyers de novembre et décembre 2020.

21/67
Adoptée à l'unanimité

Mesures liées à l'épidémie de Covid-19 - Tous quartiers - Exonération de loyers et redevances des associations.

Il est proposé d'exonérer des loyers et redevances des mois de novembre et décembre 2020 les associations hébergées dans des locaux appartenant à la Ville.

21/68
Adoptée à l'unanimité

Quartier Faubourg de Béthune - Ancien Collège Albert Camus rue du Mal Assis - Mise à disposition à l'association Vacances et Familles - Fixation du Tarif.

La Ville de Lille est propriétaire des locaux de l'ancien collège Camus, au sein duquel le bâtiment principal rénové (le bâtiment A) va être occupé par diverses associations. L'association Vacances et Familles occupe actuellement des locaux à usage de bureaux au sein du bâtiment D, dont l'état actuel ne permet plus une occupation normale et nécessite alors une relocalisation. Un local de 24 m² a été identifié au 1^{er} étage du bâtiment A en remplacement de ces bureaux. Cette relocalisation intervenant à la demande de la Ville, il est proposé de maintenir le montant actuel de la redevance annuelle, soit 1.203,60 € charges comprises. La mise à disposition sera contractualisée par convention d'occupation du domaine public.

21/69 **Quartier Faubourg de Béthune - Ancien collège Albert Camus rue du Mal Assis -**
Adoptée à **Mise à disposition à l'association Lille Université Club Echiquier du Nord - Fixation**
l'unanimité **du tarif.**

La Ville de Lille est propriétaire des locaux de l'ancien collège Camus, au sein duquel le bâtiment principal rénové (le bâtiment A) va être occupé par diverses associations. L'association Lille Université Club Echiquier du Nord, qui occupait jusqu'alors des locaux non rénovés de l'ancien collège, a déménagé en août dernier, pour occuper à titre exclusif plusieurs salles situées au rez-de-chaussée du bâtiment A, pour une surface de 72 m². L'association a également accès à l'ensemble des salles partagées du site. La mise à disposition sera contractualisée par convention d'occupation du domaine public qui débutera à la date de sa signature pour une durée d'une année, renouvelable tacitement pour la même durée dans la limite de 4 fois, soit pour une durée maximale de 5 ans. Compte tenu de l'intérêt local des actions menées par l'association, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la mise à disposition à titre gratuit hors charges.

21/70 **Quartier Lille-Sud - Bien situé 21 rue des Mésanges - Acquisition auprès de Madame**
Adoptée à **Cécile DUFOUR.**
l'unanimité

Depuis 2009, la Ville a acquis plusieurs maisons de la rue des Mésanges afin d'obtenir la maîtrise foncière de l'ensemble de l'impasse en vue d'une démolition de cet habitat non qualitatif posant des problèmes sanitaires. La Ville a l'opportunité d'acquérir le numéro 21 de la rue, dont la propriétaire, Madame DUFOUR, a proposé à la Ville l'acquisition de son bien. Afin de poursuivre la maîtrise foncière du site, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir cette maison au prix de 105.000 €, accepté par les parties.

21/71 **Quartier Lille-Sud - Bien situé 25 rue des Mésanges - Acquisition auprès de Monsieur**
Adoptée à **et Madame GALLAND.**
l'unanimité

Depuis 2009, la Ville a acquis plusieurs maisons de la rue des Mésanges afin d'obtenir la maîtrise foncière de l'ensemble de l'impasse en vue d'une démolition de cet habitat non qualitatif posant des problèmes sanitaires. La Ville a l'opportunité d'acquérir le numéro 25 de la rue des Mésanges dont les propriétaires, Monsieur et Madame GALLAND, ont proposé à la Ville d'acquérir leur bien. Afin de poursuivre la maîtrise foncière du site, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir cette maison au prix de 138.000 €, accepté par les parties.

21/72 **Quartier Lille-Moulins - Site Crespel Tilloy - Demande d'intervention en maîtrise**
Adoptée à **foncière, portage et démolition auprès de l'Etablissement Public Foncier (EPF) du**
l'unanimité **Nord-Pas-de-Calais.**

Le site Crespel Tilloy, dans le quartier de Lille-Moulins, inscrit en secteur urbain très dense, est actuellement en cours de mutation. L'intervention de l'Etablissement Public Foncier (EPF) du Nord-Pas-de-Calais doit permettre d'engager la maîtrise foncière des tenements fonciers en vue de la création d'un nouvel espace vert. Il est demandé au Conseil Municipal de solliciter l'intervention en maîtrise foncière, en portage et en démolition de l'EPF du Nord-Pas-de-Calais sur les parcelles cadastrées section MS 417, MS 407 et MS 408, d'une contenance de 3 950 m².

21/73
Adoptée à
l'unanimité

Quartier Saint-Maurice Pellevoisin - Acquisition d'une parcelle auprès de la MEL - Cité Saint-Maurice.

Par délibération n° 16/346 en date du 17 juin 2016, il a été décidé la requalification de la Cité Saint-Maurice (intégrée au périmètre de géographie prioritaire de la Politique de la Ville). Les objectifs de la requalification sont notamment de requalifier les espaces extérieurs par la requalification des réseaux, le réaménagement des espaces extérieurs et la résidentialisation et de permettre l'appropriation des espaces par les habitants et propriétaires, puis dynamiser la vie collective par la mise en place d'une organisation de gestion. A l'exception de quatre parcelles, la Ville de Lille est propriétaire de celles constituant les espaces extérieurs. Deux de ces quatre parcelles non bâties appartiennent à la MEL. Il est proposé au Conseil Municipal leur acquisition.

21/74
Adoptée à
l'unanimité

Quartier Vauban-Esquermes - Champ de Mars - Echange foncier entre la Ville et l'Etat - Modification de la délibération n° 20/106 du 31 janvier 2020.

Dans le cadre de l'aménagement de l'esplanade du Champ de Mars, par délibération en date du 31 janvier 2020, il a été décidé l'échange foncier entre la Ville et l'Etat des parcelles appartenant à l'Etat cadastrées EW 14, 27 et 28p (40 747 m²) contre la parcelle Ville EW 26p (7 108 m²). Cette délibération prévoyait que l'acte d'échange foncier reprendrait toute servitude de passage utile au profit de l'Etat permettant l'accès des véhicules au parking militaire pour la partie des accès transitant par des parcelles communales. Il convient d'ajouter que les servitudes permettront aussi d'accéder à la base militaire de la Citadelle. Par ailleurs, il s'avère que le fonds servant de ces servitudes est aussi constitué de parcelles appartenant à la Métropole Européenne de Lille. Dès lors, un acte de constitution de servitude faisant intervenir les trois parties, Ville, MEL et Etat sera également régularisé à cet effet. Il convient donc de modifier en ce sens la délibération du 31 janvier 2020.

21/75
Adoptée à
l'unanimité

Quartier Vieux-Lille - Commissariat du Vieux-Lille - Location à l'Etat des locaux situés à la Halle aux Sucres sise 33, avenue du Peuple Belge - Fixation du montant du loyer.

Le Ministère de l'Intérieur occupe une surface de 331,9 m² des locaux de la Halle aux Sucres située 33, avenue du Peuple Belge pour l'activité du commissariat du Vieux-Lille. Le bail est arrivé à échéance le 31 décembre 2020. Un nouveau bail d'une durée de neuf années, à compter du 1^{er} janvier 2021, va être conclu par l'Etat et la Ville pour l'occupation de ces locaux. D'importants travaux y ont été réalisés. Les Parties sont convenues de réévaluer le montant du loyer. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le montant du loyer annuel dû par l'Etat en contrepartie de l'occupation des locaux situés à la Halle aux Sucres à la somme de 43.147 €, hors charges, ces charges étant assumées par l'Etat.

ZOO

- 21/76** **Parc zoologique de Lille - Règlement intérieur.**
Adoptée à
l'unanimité Le règlement intérieur du parc zoologique de Lille nécessite une mise à jour, notamment afin de préciser les périodes et horaires d'ouverture en haute et basse saison et les conditions d'accès au parc. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau règlement intérieur du parc zoologique.
- 21/77** **Convention pluriannuelle de partenariat entre ZOOALIL et la Ville de Lille.**
Adoptée à
l'unanimité Dans le cadre des actions pédagogiques du parc zoologique de Lille, il est proposé au Conseil Municipal de formaliser une convention pluriannuelle de partenariat entre la Ville et l'association ZOOALIL.

Séance du 5 février 2021

Rapporteur : Anissa BADERI

HABITAT

21/78 Cité Saint-Maurice - Adhésion de la Ville de Lille à l'Association Syndicale Libre (ASL) de la Cité Saint Maurice au titre des parcelles non bâties.
Adoptée à l'unanimité

Dans le cadre du projet de requalification de la Cité Saint-Maurice, la création d'une structure de gestion de type Association Syndicale Libre (ASL) réunissant l'ensemble des propriétaires est en cours. La Ville de Lille, co-maître d'ouvrage du projet de requalification aux côtés des bailleurs Partenord et Soliha, s'est rendue acquéreur de parcelles non bâties au fil du projet. La constitution à venir de l'ASL nécessite aujourd'hui l'adhésion de la Ville de Lille à l'ASL au titre des parcelles non bâties dont elle est propriétaire et de les intégrer dans le périmètre de l'ASL.

21/79 Aides financières pour la production et la réhabilitation de logements sociaux et en accession en Bail Réel Solidaire - Changement de nom du maître d'ouvrage pour l'opération Ex Bourse du travail - Rue Renan.
Adoptée à l'unanimité

Par délibérations n° 19/225 du 04 avril 2019 et n° 20/110 du 31 janvier 2020, le Conseil Municipal a octroyé respectivement 98.000 € et 85.000 € à INA 3 F (3F Immobilière Nord Artois), pour la production de 14 logements sociaux financés par un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et 17 logements en Bail Réel Solidaire dans une opération située rue Renan, comprenant 91 logements répartis en 45 logements sociaux, 17 logements en bail réel solidaire et 29 logements libres. L'opérateur a changé de nom. La délibération vient acter le changement de nom et le maintien des aides octroyées.

LOGEMENT

21/80 Subvention Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) 2020 - Modification du montant.
Adoptée à l'unanimité

La Ville de Lille a octroyé une subvention d'un montant de 93.085 € à l'ADIL pour l'année 2020, dont 23.085 € au titre de l'encadrement des loyers. L'Etat ayant réévalué son soutien financier au dispositif lillois d'encadrement des loyers, il convient de diminuer d'autant la subvention municipale. Le solde de la subvention 2020, qui sera versé début 2021 sur

production du bilan, sera donc diminué de 10.000 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant à la convention entre le Ville de Lille et l'ADIL.

21/81
Adoptée à
l'unanimité

Convention relative aux modalités d'accès aux données du portail cartographique métropolitain des logements locatifs sociaux.

La Ville conduit une politique du logement exigeante pour garantir une ville mixte et équilibrée en matière d'habitat. Avec 31 711 logements sociaux, soit 26,6 % des résidences principales, elle est une des deux grandes villes de France qui dépassent le seuil des 25 % de logements sociaux au titre de l'article 55 de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain. La Ville a donc clairement l'ambition de préserver son parc de logements sociaux tout en le faisant évoluer. La qualité du parc social est aussi une priorité de la Ville qui attend de la part de l'ensemble des bailleurs sociaux qu'ils soient vigilants dans la qualité de service qu'ils apportent à leurs locataires. Cette action ne peut se mettre en œuvre de manière satisfaisante sans une connaissance fine du parc de logements locatifs sociaux à la fois en termes de localisation, d'occupation et de qualité. La Conférence intercommunale du logement (CIL) de la MEL est chargée d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer la Convention intercommunale d'équilibre territorial, ainsi que son annexe, la Charte métropolitaine de relogement et le Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur. La MEL, à travers ces 3 documents cadre, s'engage à atteindre les objectifs d'équilibre territorial et d'équité dans le traitement de la demande. Pour servir cet objectif, elle a développé un portail cartographique métropolitain des logements locatifs sociaux, offrant une vision dynamique et consolidée à différentes échelles de l'état du parc de logements, de son occupation et permettant d'appréhender l'environnement des résidences à travers le diagnostic de la fragilité des quartiers et de la proximité d'équipements. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention relative aux modalités d'accès aux données de ce portail cartographique métropolitain des logements locatifs sociaux, ainsi que la signature des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

HABITAT DURABLE ET INNOVANT

21/82
Adoptée à
l'unanimité

Prime Habitat - Octroi de primes municipales : rénovation de l'habitat, développement durable et ravalement de façades.

Dans le cadre de sa politique de lutte contre la précarité énergétique et de sa stratégie pour la transition écologique et la ville bas carbone, la Ville de Lille s'engage auprès des propriétaires et notamment des plus modestes pour les aider à concrétiser leur projet d'amélioration durable de l'habitat, grâce à un accompagnement personnalisé et des aides financières ciblées, proposés dans le cadre des services de la Maison de l'Habitat Durable. Des aides financières ont ainsi été mises en place par la Ville pour inciter les propriétaires à rénover leurs logements de façon durable, ainsi que pour les inciter à installer des locaux vélos en vue de favoriser le développement des déplacements doux. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des aides sollicitées.

21/83
Adoptée à
l'unanimité

Aides habitat durable et transition écologique - Nouveaux critères d'octroi.

La Ville de Lille s'engage depuis de nombreuses années auprès des propriétaires, et notamment des plus modestes, pour les aider à concrétiser leur projet d'amélioration

durable de l'habitat, grâce à un accompagnement personnalisé et des aides financières ciblées, proposés dans le cadre des services de la Maison de l'Habitat Durable. Au vu des objectifs de la Ville de Lille en matière de rénovation durable et de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour une neutralité carbone d'ici 2050, il est proposé de faire évoluer le dispositif d'aides municipales. Par la présente délibération, la Ville de Lille définit les nouvelles conditions d'octroi de l'ensemble des aides qui s'appliqueront à l'instruction des dossiers déposés à partir du 1^{er} mars 2021.

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET VACANT

21/84 **Convention entre la Métropole européenne de Lille et la Ville pour la mise en œuvre**
Adoptée à **des outils de lutte contre l'habitat indigne [Déclaration de Mise en Location (DML) et**
l'unanimité **Autorisation Préalable aux travaux de Division de locaux (APD)] - Prolongation de**
 durée - Avenant n° 1 à la convention.

La convention de prestation de service avec mutualisation ascendante des moyens humains pour la mise en œuvre des outils préventifs de lutte contre l'habitat indigne [la Déclaration de Mise en Location (DML) et l'Autorisation Préalable aux travaux de Division de locaux (APD)] entre la MEL et la Commune de Lille a été conclue pour une durée de deux ans, à partir du 1^{er} avril 2019, durée qui correspondait à la durée fixée pour la première phase de mise en œuvre des outils préventifs de lutte contre l'habitat indigne. Cette première phase de mise en œuvre va faire l'objet d'une évaluation durant le premier semestre 2021. Afin de poursuivre l'action collective de lutte contre l'habitat indigne dans des conditions identiques et dans l'attente des conclusions de la mission d'évaluation, il va être proposé au Conseil métropolitain, lors de sa séance du 19 février 2021, d'autoriser le Président de la MEL à signer un avenant à cette convention portant prolongation de la durée de la convention. Aux termes de cet avenant, la convention sera tacitement reconduite tous les ans à la date anniversaire de la signature de celle-ci, sauf opposition de l'une ou l'autre des Parties par lettre recommandée avec avis de réception moyennant le respect d'un préavis de 3 mois avant la date anniversaire de la convention. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de cet avenant à la convention entre la MEL et la Ville portant prolongation de la durée de cette convention.

21/85 **Lutte contre la vacance - Commune associée d'Hellemmes - Parcelle 298AN313 sise**
Adoptée à **106 rue Dordin - Déclaration de l'état d'abandon manifeste - Poursuite de la**
l'unanimité **procédure d'expropriation pour utilité publique.**

La Ville de Lille met en place depuis plusieurs années des actions coercitives et incitatives pour traiter l'habitat ancien privé dégradé dans le cadre du plan de lutte contre l'habitat indigne et la lutte contre la vacance. La procédure d'état d'abandon manifeste prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L. 2243-1 à L. 2243-4) consiste à obliger le propriétaire à sortir un bâtiment ou un terrain de l'état d'abandon constaté. Sans réaction du propriétaire, le bien peut être exproprié en vue soit de la construction ou de la réhabilitation aux fins d'habitat, soit de tout objet d'intérêt collectif relevant d'une opération de restauration, de rénovation ou d'aménagement. Concernant le 106 rue Dordin à Hellemmes, les propriétaires n'ayant pas remédié à l'état de dégradation et n'ayant pas manifesté de volonté d'y procéder, il est proposé de poursuivre la procédure d'état d'abandon manifeste jusqu'à l'expropriation pour un projet de réhabilitation, projet d'utilité publique.

CONSEIL MUNICIPAL

11

Séance du 5 février 2021

Rapporteur : Sébastien DUHEM

PARTICIPATION CITOYENNE ET VILLE COLLABORATIVE

- 21/86** **Droit de pétition locale - Création et modalités de fonctionnement du dispositif.**
Adoptée à
l'unanimité La Ville de Lille déploie de nombreux outils de participation citoyenne de proximité. Il est proposé de développer un dispositif supplémentaire, en instaurant les modalités d'exercice du droit de pétition locale à Lille, conformément à l'article 72-1 de la Constitution et à l'article L. 1112-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSEILS DE QUARTIERS

- 21/87** **Conseils de quartier - Désignation des conseillers de quartier.**
Adoptée à
l'unanimité Par délibération n° 20/380 du 09 octobre 2020, modifiée par délibération n° 20/518 du 11 décembre 2020, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la liste nominative des conseillers de quartiers, qu'il convient de compléter aujourd'hui suite à de nouvelles intégrations et à la démission de conseillers de quartier.

Séance du 5 février 2021

Rapporteur : Sylviane DELACROIX

INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

21/88 Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes en situation de handicap.
Adoptée à l'unanimité

La Ville accorde son soutien à des associations œuvrant auprès de personnes en situation de handicap. Afin de mener à bien leurs actions, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs associations.

ACCESSIBILITÉ

21/89 Commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Lille - Composition.
Adoptée à l'unanimité

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il est demandé au Conseil Municipal de fixer la composition de la commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Lille.

Séance du 5 février 2021

Rapporteur : Estelle RODES

NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN

21/90 **Contrat de Ville - Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) - Convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de la Métropole Européenne de Lille.**
Adoptée à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de la Métropole Européenne de Lille, complétée pour intégrer le financement des projets lillois du volet Quartiers anciens, dans les quartiers de Lille-Moulins et Wazemmes, et des Aviateurs dans le quartier des Bois-Blancs, ainsi que le projet roubaisien.

21/91 **Quartier Bois-Blancs - Secteur Aviateurs et Pointe des Bois Blancs - NPNRU - Accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine - Convention de groupement de commandes entre la Métropole Européenne de Lille, la SA Vilogia et la Ville - Désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant de la Ville à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.**
Adoptée à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention de groupement de commandes entre la Métropole Européenne de Lille (MEL), la Ville et Vilogia en vue de la passation d'un accord-cadre permettant de conduire la maîtrise d'œuvre des espaces publics et des résidentialisations, ainsi que les missions d'urbaniste en chef, sur le projet de renouvellement urbain de la Pointe des Bois-Blancs et des Aviateurs, dans le quartier des Bois-Blancs. Il est également demandé au Conseil Municipal de désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant de la Ville à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

21/92 **Quartier Faubourg de Béthune - Secteur Concorde - Programme d'Investissement d'Avenir - Appel à projets Agriculture urbaine - Subvention aux associations.**
Adoptée à l'unanimité

Le développement d'un projet d'agriculture urbaine, intégrant des activités économiques, pédagogiques, sociales et environnementales est l'un des principaux axes de la démarche de santé environnementale qui accompagne le renouvellement urbain du secteur Concorde. En 2019 et 2020, de premières actions ont été soutenues pour mobiliser les habitants et les associations locales afin de construire ce projet au plus près des besoins et ressources du territoire. La Ville souhaite poursuivre cette dynamique en 2021 en apportant, dans le cadre de l'appel à projets agriculture urbaine 2021, son soutien aux associations qui souhaitent proposer aux habitants et acteurs du quartier des activités autour de l'agriculture urbaine sur Concorde, en lien avec les autres acteurs du quartier engagés sur cette problématique, et en s'appuyant au moins en partie sur le site du jardin d'objets, tout en contribuant à la réflexion collective autour du projet de ferme urbaine animée par la Ville, en participant au comité des acteurs de l'agriculture urbaine. Par la présente délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions aux associations dans le cadre de cet appel à projets.

21/93 **Quartier Lille-Sud - Secteurs Faubourg d'Arras et Jean-Baptiste Clément - NPNRU - Accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine - Convention de groupement de commandes entre la Métropole Européenne de Lille, l'OPH Lille Métropole Habitat, la SA Vilogia et la Ville - Désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant de la Ville à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.**
Adoptée à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention de groupement de commandes entre les partenaires opérationnels du projet de renouvellement urbain de Lille-Sud, financé dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de la Métropole, à savoir la Métropole Européenne de Lille (MEL), l'OPH Lille Métropole Habitat, la SA Vilogia et la Ville. Le groupement de commandes, dont la MEL est le coordonnateur, a pour objet la passation d'un accord-cadre mono-attributaire commun, ainsi que celle de ses marchés subséquents. Ces derniers porteront, notamment, sur les missions suivantes : participer aux éventuelles missions de concertation et de communication, actualiser le plan directeur en tenant compte des éléments issus de la concertation, et ce jusqu'à l'achèvement des travaux, assurer le suivi du projet urbain avec la réalisation de fiches de lots, assurer des missions de maîtrise d'œuvre des espaces publics et des résidentialisations, conduire ou réactualiser toutes les études complémentaires nécessaires au projet. Les marchés subséquents pourront être lancés par un ou plusieurs des membres du groupement de commandes. La présente délibération fixe la répartition du financement de ces missions entre la MEL, la Ville et les bailleurs. Il est également demandé au Conseil Municipal de désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant de la Ville au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

RELATIONS AVEC LA FONCIÈRE LOGEMENT

21/94 **Lutte contre l'habitat indigne - Convention de Coopération "Investissement et Adoptée à Mixité" entre la Métropole Européenne de Lille, la Ville de Lille et l'Association l'unanimité Foncière logement relative aux modalités d'intervention du dispositif Digneo.**

Confrontée à des problématiques lourdes d'habitat dégradé, la Ville de Lille s'est engagée, depuis plus de quinze ans, dans un plan de lutte contre l'habitat indigne dégradé et vacant. Cette lutte s'inscrit dans une politique globale d'amélioration durable et de requalification de l'habitat menée par la Ville de Lille. C'est dans ce contexte que vient s'inscrire le dispositif Plan d'investissement volontaire (PIV) Digneo, qui enrichit le panel d'outils opérationnels au service de la politique lilloise de requalification de l'habitat indigne et dégradé. En effet, en avril 2019, dans le cadre de la convention relative au PIV d'Action Logement, l'Association Foncière Logement s'est engagée à participer à la lutte contre l'habitat indigne ou insalubre, avec le soutien de l'État, en investissant dans l'acquisition et la réhabilitation d'environ 3 000 logements dégradés, indignes, insalubres ou en péril sous le nom de Digneo. Afin de déployer le dispositif PIV Digneo sur la ville de Lille, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention pluriannuelle entre la Ville de Lille, la Métropole Européenne de Lille et l'Association Foncière Logement déclinant les modalités de cette intervention, qui porte sur un volume annuel d'une quarantaine de logements durant trois ans.

ACHATS TRANSVERSAUX

21/95 **Association Conseil National des Achats (CNA) - Adhésion de la Ville - Cotisation Adoptée à 2021.**
l'unanimité

Le Conseil National des achats (CNA) est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. C'est un réseau de partage, d'expertises, de rencontres professionnelles et de proximité pour près de 15 000 adhérents, notamment des directeurs des achats, responsables des achats, acheteurs et consultants sur toute la France. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la Ville à l'association Conseil National des Achats (CNA) et le paiement de la cotisation due au titre de l'année 2021, d'un montant de 480 € TTC.

21/96 **Association Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) - Adhésion de la Ville - Adoptée à Convention d'adhésion entre la CATP et la Ville.**
l'unanimité

L'Association pour la gestion indépendante des réseaux de transport public (AGIR), qui regroupe des transporteurs indépendants de voyageurs, a créé, en septembre 2011, une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 appelée « Centrale d'achat du transport public » (CATP). Cette centrale permet aux acheteurs publics d'effectuer des achats pour tous produits, matériels, services et travaux en lien avec le transport public et la mobilité. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la Ville à l'association Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) et d'autoriser la signature de la convention d'adhésion entre la CATP et la Ville.

21/97
Adoptée à
l'unanimité

Adhésion de la Ville aux différents dispositifs d'achats groupés par le biais de la centrale d'achats de l'UGAP - Conventions relatives aux dispositifs Electricité, Gaz et Formation.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la Ville à différents dispositifs d'achats groupés par le biais de la centrale de l'Union des Groupements des Achats Publics (UGAP), relatifs aux dispositifs Electricité, Gaz et Formation, et, à cet effet, d'autoriser la signature des conventions entre l'UGAP et la Ville y afférent.

Séance du 5 février 2021

Rapporteur : Jean-Claude MENAULT

SÉCURITÉ

21/98 **Vidéoprotection - Conventions relatives à la fixation de dispositifs sur le domaine
Adoptée à la majorité** **privé (caméras nomades) entre la Ville et les propriétaires ou syndicats de copropriétaires concernés.**

La Ville s'est engagée dans une démarche de déploiement de la vidéoprotection dans les territoires. Dans certains secteurs, la configuration des sites impose de fixer les dispositifs sur des façades appartenant à des propriétaires privés. Une convention régissant les obligations respectives de la Ville de Lille et des propriétaires privés est nécessaire. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions relatives à la fixation des caméras nomades entre la Ville et les propriétaires ou syndicats de copropriétaires concernés.

CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

21/99 **Plan d'actions lillois de prévention de la délinquance - Programmation 2021 du
Adoptée à l'unanimité** **CLSPD - Subventions aux associations - Conventions entre les associations et la Ville.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le plan d'actions lillois de prévention de la délinquance établi pour 2021, d'autoriser le versement de subventions, pour un montant total de 518.629 €, aux associations pour la réalisation de 53 actions, et d'autoriser la signature des conventions entre les associations et la Ville fixant les modalités de versement de ces subventions.

CONSEIL MUNICIPAL

18

Séance du 5 février 2021

Rapporteur : Alexandra LECHNER

EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

21/100 **Délégation Droits des Femmes/Egalité Femmes-Hommes - Subventions aux associations - 1^{ère} répartition 2021.**
Adoptée à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions aux associations dans le cadre de la délégation Droits des femmes.

Séance du 5 février 2021

Rapporteur : Sarah SABE

SPORT

- 21/101** **Mesures liées à l'épidémie de Covid-19 - Accès aux piscines lilloises et à la Halle de Glisse - Prolongation de la validité des abonnements et cartes d'entrée.**
Adoptée à l'unanimité
- En raison de la crise sanitaire et des deux confinements qui ont engendré la fermeture des piscines lilloises et de la Halle de Glisse, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la prolongation de la durée de validité des cartes d'accès et des abonnements pour le public.
- 21/102** **Associations sportives - Attribution de subventions pour l'organisation de manifestations sportives.**
Adoptée à l'unanimité
- Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations sportives pour un montant de 71.000 €.
- 21/103** **Clubs sportifs de haut niveau - Attribution de subventions - Année 2021.**
Adoptée à l'unanimité
- Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention dite de haut niveau aux trois clubs suivants : ASPTT Lille Métropole, Lille Métropole Hockey Club et Lille Université Club, pour un montant de 88.300 €.
- 21/104** **Lille Métropole Basket SASP - Subvention pour missions d'intérêt général - Année 2021.**
Adoptée à l'unanimité
- Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention pour missions d'intérêt général au Lille Métropole Basket SASP d'un montant de 115.670 €.

Séance du 5 février 2021

Rapporteur : Martin DAVID-BROCHEN

EMPLOI

21/105 **Association Agir Ensemble contre le Chômage (AC ! Métropole Lilloise) - Subvention**
Adoptée à **2021 - Convention entre l'association et la Ville.**
l'unanimité

La Ville soutient, depuis 1999, l'association Agir Ensemble contre le Chômage (AC ! Métropole Lilloise), dont le siège social est situé au 4, rue du Professeur Lamaze à Lille. L'association développe des initiatives et des activités contre les exclusions et le chômage, pour l'emploi et la solidarité. Elle rassemble des chômeurs, des précaires, mais aussi des retraités et des salariés solidaires. Depuis plusieurs années, l'association a porté de très nombreuses initiatives pour la défense des chômeurs, la lutte contre l'exclusion, pour le droit au travail et pour le droit à un revenu décent. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement à l'association Agir Ensemble contre le Chômage (AC ! Métropole Lilloise) d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 16.650 € au titre de l'année 2021 et d'autoriser la signature de la convention d'objectifs entre l'association et la Ville fixant les modalités de versement de cette subvention.

RESSOURCES HUMAINES

21/106 **Déplacements domicile-travail des agents - Forfait mobilités durables - Année 2020.**
Adoptée à
l'unanimité

Dans le cadre de son Plan de Déplacement de l'Administration 2017-2021, la Ville de Lille s'est engagée notamment à accompagner les déplacements de son personnel en modes doux. A cet effet, afin de conforter les actions mises en place et de contribuer au développement de l'utilisation du vélo pour les déplacements domicile-travail, la Ville de Lille a expérimenté pour les trajets effectués en 2019 la mise en place d'un forfait annuel plafonné à 200 €. Le décret n° 2020-1547 du 09 décembre 2020 prévoit les conditions et les modalités d'application d'un « forfait mobilités durables » aux agents de la fonction publique territoriale. Il est proposé de mettre en œuvre, pour l'année 2020, le dispositif national, selon certaines conditions.

21/107 **Personnel municipal - Convention de partenariat avec le Fonds pour l'Insertion des**
Adoptée à **Personnes Handicapées dans la Fonction Publique - Signature et mise en oeuvre du**
l'unanimité **plan d'actions.**

Au regard des résultats très positifs obtenus grâce aux précédentes conventions, il est proposé de conclure un nouveau partenariat triennal avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour les années 2021-2023. Ce partenariat permet à la Ville de bénéficier d'un accompagnement notamment financier du FIPHFP dans la mise en oeuvre de sa politique RH en matière de handicap. Le plan d'actions comprend notamment des mesures d'accompagnement individuel pour les agents et les apprentis en situation de handicap recrutés par la Ville. Il est d'un montant total de 3.030.000 € pour la Ville et ses établissements publics, et est financé par la Ville (2/3) et par le FIPHFP (1/3).

21/108 **Section du centre d'action sociale de la Commune associée d'Hellemmes - Mise à**
Adoptée à **disposition d'une agente municipale sur les fonctions de Directrice du Centre**
l'unanimité **d'Action Sociale et des Solidarités - Information du Conseil Municipal.**

Le Centre d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Il exerce sa mission en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. A cet effet, il peut mettre en oeuvre des moyens ou des structures de concertation et de coordination directement orientées vers les populations concernées. Il peut également, du fait de sa connaissance des autres acteurs sociaux sur le territoire, réorienter la personne vers l'interlocuteur-trice le-la plus à même de l'aider. La candidature présentée par Madame Carole MIGNOT, directrice territoriale, aux fonctions de directrice de la Section du Centre d'action sociale de la Commune associée d'Hellemmes, a été retenue à l'issue de la procédure destinée à pourvoir ce poste. C'est la raison pour laquelle il est proposé au Conseil Municipal la mise à disposition par la Ville de Lille de cette cadre auprès de la Section du Centre d'action sociale de la Commune associée d'Hellemmes, pour une période de trois ans, éventuellement renouvelable.

RELATIONS SOCIALES

21/109 **Personnel municipal - Action sociale - Aide à la restauration - Convention entre la**
Adoptée à **Ville et l'Etat - Ministère des Finances et des Comptes publics.**
l'unanimité

Dans le cadre de l'action sociale visant à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention entre la Ville et l'Etat, afin que certains agents de la Ville puisse prendre leur repas au restaurant administratif du Ministère des Finances et des Comptes publics de Lille-Fives, facilement accessible aux agents municipaux travaillant à proximité immédiate et disposant d'un temps de coupure méridienne insuffisant pour se rendre au restaurant municipal. La prestation d'action sociale se fait concrètement sous la forme d'un abattement sur le prix du repas.

21/110 **Personnel municipal - Action sociale - Aide à la restauration - Renouvellement de la convention entre la Ville et le CHRU de Lille.**
Adoptée à
l'unanimité

Dans le cadre de l'action sociale en direction des agents municipaux (aide à la restauration), il est proposé de renouveler dans les mêmes conditions la convention passée avec le gestionnaire du restaurant administratif "Les bateliers" du CHRU de Lille. Cette convention permet à des agents municipaux travaillant à proximité d'accéder à ce restaurant et prévoit la participation financière de la Ville à hauteur de 2,95 € par repas.

CONTENTIEUX

21/111 **Nettoyage des équipements éducatifs - Transaction entre la société VITASERVICES et la Ville.**
Adoptée à
l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une transaction entre la Ville et la société VITASERVICES en vue de régler le différend né de la réalisation, par cette dernière, de prestations supplémentaires de nettoyage de surfaces d'équipements éducatifs à hauteur de 4 006 m², entre le 1^{er} juin 2019 et le 17 mars 2020. La Ville s'engage, aux termes de la transaction, à verser à la société VITASERVICES une somme globale, définitive et forfaitaire de 46.892,26 € TTC pour mettre un terme à ce différend.

21/112 **Commune associée de Lomme - Marché à bons de commande de missions en matière de sécurité et de protection de la santé pour la Ville de Lille et ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes - Protocole d'accord transactionnel entre la Société BECS et la Ville.**
Adoptée à
l'unanimité

Un marché public 11S0331 ayant pour objet la réalisation de missions en matière de sécurité et de protection de la santé a été passé sur appel d'offres ouvert avec la Société BECS pour une durée de quatre ans, à compter de la date de notification du marché, soit le 16 mai 2012. Dans le cadre de la construction de l'office de restauration Voltaire-Sévigné, la Ville a confié la réalisation des missions en matière de sécurité et de la protection de la santé au titulaire de ce marché, la société BECS, par bon de commande n° 2602274 du 05 août 2015. La construction de l'office de restauration n'étant pas achevée à l'échéance dudit marché, soit le 15 mai 2016, et les missions de sécurité et de protection de la santé devant se dérouler jusqu'à la phase de réception des travaux, ces dernières missions se sont poursuivies au-delà de l'échéance du marché précité. Ces missions ont fait l'objet de factures (du 30 avril 2017 au 18 octobre 2018) d'un montant total de 6.703,83 € TTC. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du protocole transactionnel entre la Société BECS et la Ville destiné à mettre un terme à ce différend.

CONSEIL MUNICIPAL

22

Séance du 5 février 2021

Rapporteur : Marielle RENGOT

VIE ASSOCIATIVE

21/113 Vie associative - Subventions à plusieurs associations - Aide au démarrage.

Adoptée à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'aide au démarrage à plusieurs associations, pour un montant total de 4.600 €.

Séance du 5 février 2021

Rapporteur : Catherine MORELL-SAMPOL

LECTURE

- 21/114** **Lecture publique - Attribution de subventions.**
Adoptée à l'unanimité Il est proposé de soutenir les activités et le fonctionnement des associations qui s'inscrivent dans la politique culturelle dans le domaine du livre et de la lecture publique.

BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

- 21/115** **Bibliothèque municipale - Convention de coopération avec l'AR2L pour la Bibliothèque numérique Armarium.**
Adoptée à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention entre la Ville de Lille et l'Agence Régionale du Livre et de la Lecture des Hauts-de-France pour la mise en place de la Bibliothèque numérique Armarium, permettant de diffuser et de valoriser le patrimoine écrit et graphique local, régional et national.
- 21/116** **Bibliothèque municipale - Convention de coopération numérique pour la dématérialisation de titres de presse ancienne entre la BnF et la Ville de Lille.**
Adoptée à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de coopération numérique avec la Bibliothèque Nationale de France pour la dématérialisation de la presse ancienne.

Séance du 5 février 2021

Rapporteur : Karine TROTTEIN

ALIMENTATION ET RESTAURATION SCOLAIRE

21/117
Adoptée à l'unanimité

Lancement des marchés de fourniture de poissons frais, de viandes fraîches et de produits surgelés pour la restauration scolaire et le restaurant municipal.

La restauration collective de la Ville de Lille et de ses Communes associées Lomme et Hellemmes, au-delà du seul aspect de service alimentaire, poursuit plusieurs objectifs : valorisation du plaisir de bien manger et de la convivialité d'un repas, éducation au goût, à l'équilibre alimentaire et à la saisonnalité, mise en valeur de produits alimentaires de qualité et du terroir et dimension « durable » de l'alimentation. La Ville de Lille, consciente de l'impact et de son rôle dans l'évolution des modes de production et de consommation, s'est engagée dans son Agenda 21, son Plan Climat et son Projet Educatif Global, à valoriser une alimentation durable et de qualité dans la restauration collective. La présente délibération a pour objet de renouveler les marchés de fourniture de poissons frais, de viandes fraîches et de produits surgelés en intégrant les objectifs décrits ci-dessus, pour la restauration scolaire et le restaurant municipal.

21/118
Adoptée à l'unanimité

Marché multitechnique d'exploitation de la cuisine centrale.

La restauration collective est un élément majeur dans la construction de la politique sociale et environnementale de la Ville de Lille. Au-delà de la sécurité sanitaire, du bio, du local et du retrait des plastiques, la restauration scolaire ainsi que celle de la petite enfance sont confrontées à de nombreux enjeux. La Ville de Lille a mis en service sa nouvelle cuisine centrale pour assurer la fourniture des repas des différentes restaurations collectives. Cela représente globalement 14 000 repas par jour environ à fabriquer avec des objectifs forts en matière de qualité (nutritionnelle, organoleptique, gustative, etc.), de respect des règles sanitaires, de maîtrise des coûts et d'optimisation de l'organisation du travail. Outre ces objectifs, cet équipement s'inscrit également dans une démarche de performance énergétique ambitieuse. La présente délibération vise à autoriser la signature du marché à venir concernant le renouvellement des prestations d'exploitation, de maintenance et de garantie totale des outils de production et des installations techniques du bâtiment, marché global performantiel avec la mise en place d'une démarche de management de l'énergie de type 50001. Le marché en cours a fait l'objet d'un avenant de prolongation jusqu'au 31 juillet 2022, afin notamment de permettre aux services municipaux de mettre en oeuvre une procédure avec négociations conformément à l'article R. 2124-3 du Code de la commande publique. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du marché à venir, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Séance du 5 février 2021

Rapporteur : Eddie JACQUEMART

ACCÈS AUX VACANCES ET LOISIRS

- 21/119** **Dispositif "Tous en vacances !" - Conditions et modalités d'accès au dispositif.**
Adoptée à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le règlement fixant les conditions et modalités d'accès au dispositif "Tous en vacances!".
- 21/120** **Dispositif "Tous en Vacances !" - Convention 2021 entre la Ville de Lille et la SNCF.**
Adoptée à l'unanimité Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler le partenariat entre la Ville de Lille et la Direction Régionale de la SNCF dans le cadre du dispositif "Tous en Vacances !".

Séance du 5 février 2021

Rapporteur : Camille STIEVENARD

CRÈCHES

21/121 **Crèches municipales - Accueil collectif et individuel - Modification du règlement de**
Adoptée à **fonctionnement.**
l'unanimité

Dans le cadre du renouvellement des conventions PSU avec la CNAF et de la prochaine mise en œuvre du nouveau logiciel métiers Maelys pour la gestion des activités Petite Enfance, il est nécessaire d'adapter le règlement de fonctionnement des crèches municipales lilloises.

21/122 **Nouvelle crèche Concorde - Quartier Faubourg de Béthune - Recours à une**
Adoptée à la **délégation de service public.**
majorité

Compte tenu du développement de structures privées à but lucratif et afin de garantir l'accès aux familles aux établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE), il est proposé pour la gestion de la future crèche Concorde d'avoir recours à un contrat de concession de services sous la forme d'une délégation de service public. Il appartient donc au Conseil Municipal de se prononcer, après avis du Comité technique et de la Commission consultative des services publics locaux, sur le principe du recours à la délégation de service public et sur les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire.

Séance du 5 février 2021

Rapporteur : Didier JOSEPH-FRANCOIS

PATRIMOINE

21/123 Patrimoine - Subventions aux associations - Année 2021.

**Adoptée à
l'unanimité**

La Ville de Lille souhaite aider les associations qui œuvrent toute l'année pour la promotion et la valorisation du patrimoine culturel, architectural et artistique lillois et ayant sollicité le soutien de la Ville. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions aux associations, pour un montant global de 59.000 €, et la signature de deux conventions financières.

Séance du 5 février 2021

Rapporteur : Christelle LIBERT

JARDINS FAMILIAUX ET PARTAGÉS

21/124

Règlement intérieur des jardins familiaux.

Adoptée à

l'unanimité

Dans le cadre de sa politique de développement des jardins familiaux et partagés, la Ville de Lille souhaite réaffirmer, au travers d'un règlement intérieur, les valeurs de partage, de développement de lien social, de respect de l'environnement et du bien commun qu'elle entend diffuser au travers de ces jardins. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur des jardins familiaux lillois.

Séance du 5 février 2021

Rapporteur : Marion GAUTIER

BUDGET

- 21/125** **Budget Principal - Adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2021.**
Adoptée à la
majorité Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le vote du Budget Primitif 2021 élaboré dans le cadre des orientations définies lors du Débat et Rapport sur les Orientations Budgétaires 2021.
- 21/126** **Commune associée d'Hellemmes - Adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2021.**
Adoptée à la
majorité Le Conseil Municipal est appelé à adopter le Budget Primitif 2021 de la Commune associée d'Hellemmes, élaboré dans le cadre des orientations définies lors du Débat et Rapport sur les Orientations Budgétaires 2021.
- 21/127** **Commune associée de Lomme - Adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2021.**
Adoptée à la
majorité Le Conseil Municipal est appelé à adopter le Budget Primitif 2021 de la Commune associée de Lomme, élaboré dans le cadre des orientations définies lors du Débat et Rapport sur les Orientations Budgétaires 2021.
- 21/128** **Budget annexe du Restaurant Municipal - Adoption du Budget Primitif pour**
Adoptée à **l'exercice 2021.**
l'unanimité Le Conseil Municipal est appelé à adopter le Budget Primitif 2021 du Restaurant Municipal, élaboré dans le cadre des orientations définies lors du Débat et Rapport sur les Orientations Budgétaires 2021.
- 21/129** **Budget annexe du service des pompes funèbres - Adoption du Budget Primitif pour**
Adoptée à **l'exercice 2021.**
l'unanimité Le Conseil Municipal est appelé à adopter le Budget Primitif 2021 des Pompes funèbres, élaboré dans le cadre des orientations définies lors du Débat et Rapport sur les Orientations Budgétaires 2021.

Séance du 5 février 2021

Rapporteur : Pierre POSMYK

MOBILITÉS ACTIVES

21/130 **Subvention à l'Association Droit au Vélo pour sa contribution à la promotion du vélo**
Adoptée à **- Convention entre l'association et la Ville.**
l'unanimité

Il est proposé de reconduire le partenariat avec l'association Droit Au Vélo afin de l'accompagner dans la poursuite de son action en faveur du développement de l'usage du vélo. A ce titre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 30.000 € à l'association au titre de l'année 2021.

21/131 **Mise en service de box à vélos sur le territoire de Lille-Lomme-Hellemmes -**
Adoptée à **Subvention accordée à la Ville dans le cadre du programme Alvéole - Acceptation.**
l'unanimité

Par délibération du 04 avril 2019, le Conseil Municipal a adopté le principe de mise à disposition sur l'espace public de Lille-Lomme-Hellemmes de box à vélos d'une capacité de 5 vélos chacun, en contrepartie d'un tarif annuel de location de 50 € par vélo stationné. Cette démarche étant susceptible de bénéficier d'un financement de la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette dans le cadre du programme Alvéole grâce au mécanisme des Certificats d'Economies d'Energie développé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, un dossier de demande de subvention a été déposé pour solliciter les fonds. La subvention d'investissement attendue s'élève à 51.588 € pour 15 box à vélos installés fin 2020 (après l'installation de 41 premiers box à vélos), correspondant à 60 % du montant de la dépense HT. Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter cette subvention.

Séance du 5 février 2021

Rapporteur : Jérôme PIANEZZA

RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES

21/132
Adoptée à
l'unanimité

Relations internationales et européennes - Attribution de subventions - Conventions entre les structures et la Ville.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à l'association Lianes coopération d'un montant de 8.000 €, d'une subvention à la Fondation de Lille d'un montant de 36.113 €, d'une subvention à l'association Le partenariat d'un montant de 18.270 €, d'une subvention à l'association Cap solidarités d'un montant de 27.000 €, d'une subvention au CRDTM d'un montant de 8.800 € et d'une subvention à l'association Interphaz d'un montant de 8.000 €, pour la réalisation d'actions en 2021, et d'autoriser la signature des conventions entre ces structures et la Ville fixant les modalités de versement des subventions.

CONSEIL MUNICIPAL

43

Séance du 5 février 2021

Rapporteur : Delphine BLAS

EDUCATION ARTISTIQUE

21/133 Subvention à l'Ecole Supérieure Musique et Danse Hauts-de-France - Lille.

**Adoptée à
l'unanimité**

Il est proposé au Conseil Municipal de continuer à soutenir les activités de formation supérieure et de formation continue de l'école supérieure musique et danse, hébergée au Conservatoire de Lille, avec une subvention dédiée au programme d'activité et la valorisation d'apports en nature et en ressources humaines.